

SMCTOM DE NONTRON

2025/0005

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 38 - Votants : 38 - Nombre de voix : 58

L'an deux mil vingt cinq

Le 14 avril 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 1^{er} avril 2025

Étaient présents : Messieurs VEDRENNE Jean, MERLE Bernard, TRIJAU Jean-Pierre, MILLARET Francis, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, COMBEALBERT Gérard, HISPIWACK Jean-Michel, BALLIGAND André, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, LAVAUD Alain, TOUCHET Jean, MICHEL Pierre, GEREAUD Fabien, ROUSSEAU Eric, GAUDOU Fernand, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, FAYE Jean Jacques

Étaient présentes : Mesdames JERVAISE Marie-Christine (arrivée à 18h20 / absente pour la présentation et le vote du Compte de Gestion 2024, du Compte Administratif 2024 et l'affectation des Résultats 2024), DEBORD Danielle, BOUSSARIE Myriam, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, FLOCH Françoise, DEZAUTEZ Marie-Christine,

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs CHAMOULAUD Vincent, BRANDY Pascal, FOURNET Philippe, DOUCET Serge, BRETON Yves

Suppléantes remplaçantes titulaires : Mesdames ANDRIEUX Nathalie, LOZACH Maryvonne,

Étaient absents excusés : Messieurs DAVID Jean-François, JONQUIÈRE Hervé, FORGENEUF Eric, CHABOT Jean-Michel, DELAGE Jean-Marie,

Était absente excusée : Mesdames LAGARDE Isabelle, LAINÉ Karine,

Était absente excusée ayant donné pouvoir à Madame FLOCH Françoise : Madame GOURAUD Sylvie,

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et de D. 2343 à D. 2343-10,

Monsieur le Président informe l'assemblée syndicale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Comptable du Trésor Public de Nontron et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Syndicat.

Monsieur le Président précise que le Comptable du Trésor Public de Nontron a transmis au Syndicat son Compte de Gestion avant le 1^{er} juin comme la loi en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Comptable du Trésor Public,

Le Comité Syndical,

Approuve le Compte de Gestion 2024 du Comptable du Trésor Public à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le Président

Vincent FARGEAS

